

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1051

Artikel: La Suisse bientôt au FMI?
Autor: Carera, Mario
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

La Suisse bientôt au FMI ?

Mario Carera

Coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas.

La Suisse au FMI (Fonds monétaire international), c'est peut-être pour bientôt, mais c'est peut-être aussi pour les Calendes grecques ! Une lourde menace de référendum pèse sur cette adhésion acceptée à l'unanimité par le Conseil des Etats en juin et qui se trouve à l'agenda du Conseil national dans quelques jours.

Le FMI promeut la coopération monétaire internationale et son organisation sœur, la Banque mondiale, finance des programmes et projets de coopération dans le monde, avec des taux d'intérêts de faveur pour les pays les plus pauvres. Créées par les pays riches dans l'immédiate après-guerre, les institutions dites de Bretton Woods (du nom du lieu de leur création aux Etats-Unis) sont devenues peu à peu universelles (155 pays en font partie) mais sont restées non démocratiques: le droit de vote dépend de la contribution financière des pays membres — les USA disposent de 18,5% des voix. Sous le poids de la crise de l'endettement du tiers monde, le rôle de politique de développement du FMI et de la Banque mondiale s'est considérablement renforcé et leurs interventions massives dites «d'ajustement structurel» dans des dizaines de pays du tiers monde restent controversées.

Les conditions

Entretien depuis de nombreuses années des relations multiples avec ces institutions (voir l'encadré), le Conseil fédéral, prenant acte des changements sur la scène internationale, entend y participer de plein pied. En juin, le Conseil des Etats a accepté de justesse une disposition prévoyant que «pour toute décision ou prise de position établies dans le cadre des institutions de Bretton Woods, la Suisse s'inspire des principes et des objectifs de sa politique de développement». Mais il a refusé de confier un mandat de suivi à une commission extra-parlementaire, demandée avec insistance par les organisations d'entraide, afin qu'un suivi régulier, compétent et critique accompagne le travail de la délégation suisse. Il ne s'agit pas en

effet de signer un chèque en blanc en cas d'adhésion.

Les organisations d'entraide ont posé trois conditions à l'acceptation de cette adhésion: l'additionnalité des ressources, à savoir que le coût de l'adhésion de la Suisse à la Banque mondiale (432 millions de francs sur 5 ans) devra être dégagé de façon supplémentaire aux crédits prévus pour la coopération au développement; le coût de l'adhésion au FMI est financé par les réserves de la Banque nationale. Ensuite, le principe de transparence doit être assuré; en clair une commission extra-parlementaire de suivi. Troisièmement, *last but not least*, la politique de la Suisse au sein de ces deux institutions doit s'inscrire dans la continuité de la politique suisse de développement, ayant sa base dans la bonne loi fédérale sur la coopération de 1976. C'est le sens de la «clause de développement», adoptée de justesse par le Conseil des Etats en juin et dont la confirmation est attendue au National. Un quatrième point fait problème: les augmentations de capital ultérieures au FMI seront décidées par le Conseil fédéral, et non par le parlement puisqu'elles proviennent des réserves de la Banque nationale, et n'ont donc pas d'effets sur le budget. Il est curieux que le Conseil des Etats, d'ordinaire si jaloux de ses prérogatives, n'ait pas demandé cette attribution. Le Conseil national sera-t-il lui aussi si discret ?

Un référendum, quels objectifs ?

Depuis quelques mois, la discussion est vive au sein du milieu associatif suisse sur l'opportunité de lancer un référendum

contre cette adhésion. Un regroupement de milieux d'Eglise, d'organisations de développement, de verts, de groupes de femmes, a déjà poussé les préparatifs assez loin.

Concernant l'additionnalité des ressources, la compétence sur le budget appartient au Parlement (vote en décembre), mais en privé, l'administration fédérale a donné des garanties. La «clause de développement» peut être renforcée dans son esprit: la Suisse «doit respecter» les objectifs de la loi, et pas seulement «s'en inspirer». Cette clause offre un cadre de référence important et n'aurait pas été pensable il y a seulement cinq ans. Cette disposition est critiquée par la Banque nationale et une partie de la droite. Enfin, le point le plus controversé concerne le principe de transparence, à savoir cette commission de suivi. A tort, le Conseil des Etats l'a refusée en juin et la commission du Conseil national, en août, s'est montrée très partagée. On comprend mal ces hésitations. Si une nouvelle commission — une de plus dit-on — fait problème, un bon compromis peut se trouver en confiant un mandat à l'actuelle Commission de la coopération internationale au développement qui regroupe tous les partis, les organisations d'entraide, le patronat, les syndicats, etc. Avec un mandat et un mode de travail restructurés, cette commission pourrait offrir un cadre représentatif pour le suivi des activités suisses au sein des institutions de Bretton Woods. Otto Stich, le patron du Département des finances en charge de ce dossier, et le Parlement auraient tort de chipoter sur cette exigence de transparence: c'est, sur le fond, une revendication de bon sens; et, face à la menace d'un référendum aux enjeux confus, c'est mettre les opposants de principe à l'adhésion devant leurs responsabilités. ■

De longues fiançailles

La Suisse entretient d'anciennes relations avec le FMI et la Banque mondiale à plusieurs niveaux.

La Confédération a alloué à la Banque mondiale (et à sa filiale IDA) des crédits pour 1,4 milliard de francs suisses ces trente dernières années. Grâce à cela, les entreprises suisses peuvent participer aux appels d'offres internationaux résultant de crédits alloués par la Banque mondiale: commande totale cumulée de quelque

six milliards de francs pour l'industrie suisse. Le marché suisse des capitaux constitue pour la Banque mondiale une source de financement importante: jusqu'au quart de ses besoins financiers certaines années (trois milliards de dollars en 1986, un milliard de dollars en 1989). Enfin, institutionnellement, la Suisse bénéficie d'un statut d'observateur depuis 1977 au FMI et à la Banque mondiale; notre pays est aussi membre du Groupe des dix, qui, dès 1984, joue le rôle de «filet» financier au niveau international. Tous ces éléments constituent une stratégie dite «de participation maximale», sans adhésion. !